

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 03 OCTOBRE 2008**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 3 octobre 2008, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet.

Etaient absents : Marcel Meyssonier et Bruno Christophe qui avaient respectivement donné pouvoir à Jean-Luc Fraisse et Roland Puech.

Etait excusé : Jean-Michel Jamon.

Hervé Trescartes a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Délibérations

Pré-programme : rénovation mairie :

M. le Maire expose au Conseil que les services de la DDE, chargés d'établir le programme de rénovation de la mairie, ont animé, avec les usagers actuels, une réflexion en termes d'usage et de fonctionnalité du bâtiment. Tous les besoins ne pourront peut-être pas être satisfaits dans le cadre de mairie. Une fois connue la surface offerte par le bâtiment après restructuration, il conviendra de déterminer les usagers qui resteront dans la mairie, et ceux qui pourraient être logés dans d'autres locaux ; plusieurs possibilités existent, dont celle du presbytère, récemment libéré.

Le préprogramme est à la disposition de tous les conseillers, il sera soumis au vote lors de la prochaine réunion de conseil.

Chaufferie : distribution de chaleur - convention commune/CCPA :

R. Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, chaufferie présente au conseil le projet de convention à passer avec la Communauté de communes des Portes d'Auvergne pour la fourniture de chaleur à la Maison de la jeunesse.

La convention est établie pour une durée de quatre ans renouvelable une fois. Le prix de la chaleur est calculé à partir de la variation des indices des salaires, de l'électricité, des transports routiers et du chauffage central.

Les révisions interviendront au terme du 4^{ème} trimestre de chaque année, et les paiements trimestriellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, le projet de convention et autorise M. le Maire à le signer.

Chauffage Ecole laïque Jean-Macé ; remplacement échangeur et pose de chauffe-eau dans les appartements :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Administration générale, bâtiments expose au Conseil qu'il est nécessaire de remplacer l'échangeur de la chaudière de l'Ecole ; l'entreprise Crohas, qui a en charge l'entretien de l'installation, propose d'effectuer les travaux pour 4 169€ HT. D'autre part, pour éviter de maintenir la chaudière allumée toute l'année, la commission propose de mettre en place des chauffe-eau dans chaque appartement pour un coût HT de 2 660,54€, estimation de l'entreprise Crohas.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de confier à l'entreprise Crohas les travaux présentés pour un montant total de 6 829,54€ HT, soit 8 168,13€ TTC.

Rétrocession de la concession n° B-89 :

M. le Maire expose au conseil que les héritiers de la famille BESSES, d'Allègre, ont donné leur accord pour rétrocéder à la commune la concession n° B-89 acquise par leurs ascendants le 23 août 1977 et encore libre de toute sépulture à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession n° B-89.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Voirie forestière : piste de débardage à Sassac ; choix de l'entreprise :

M. le Maire explique au Conseil, qu'en vertu de la délégation qu'il a reçue du Conseil en date du 21 mars 2008, il a profité de la présence de l'entreprise Pastre sur le terrain pour faire réaliser, à partir de la piste de Sassac à la Roche-du-Merle, une piste de débardage jusqu'à l'embranchement de la RD 40 et de la voie communale qui mène à Sannac. Compte tenu de la présence des engins sur place et du fait que la piste en direction de la Roche du Merle a été réalisée sur une longueur moins longue que prévu, il aurait été regrettable de ne pas saisir cette opportunité, surtout qu'il y a une quantité importante de bois sur ce versant exposé au Nord et jusqu'à présent mal desservi.

L'entreprise PASTRE, de Fix-St-Geney, a proposé de réaliser l'opération pour un montant de 11 869,40€ HT ; travaux subventionnés à 80 % comme pour le reste du programme.

Location appartement 3^{ème} étage « Ecole laïque Jean Macé » :

En vertu de sa délégation en date du 21 mars 2008, M. le Maire a signé un contrat de location précaire avec M. Girard Dominique pour l'appartement de l'Ecole laïque Jean Macé situé au 3^{ème} étage, gauche. M. Girard a pris possession des lieux depuis le 1^{er} octobre 2008. Le montant du loyer s'élève à 264€ par mois.

Location garage communal au Collège du Mont-Bar :

L'intendante au Collège a dénoncé son bail de location concernant le garage communal sis dans l'enceinte de l'établissement.

M. le Maire expose au Conseil qu'en vertu de sa délégation en date du 21 mars 2008, il a signé un contrat de location dudit garage avec M. Malhomme Lucien, à compter du 1^{er} octobre 2008, pour un loyer de 64€ par semestre.

3. Informations sur l'activité de la CCPA :

Maison de la jeunesse : la réception des travaux a eu lieu le 26 septembre. Un appel d'offres a permis de choisir le gestionnaire de la structure petite enfance ; la halte-garderie devrait être fonctionnelle en début d'année 2009.

Pôle de santé : les professionnels de santé vont engager une réflexion pour la mise au point d'un projet de soin, ce qui traduit une adhésion globale au projet et qui est encourageant pour la suite du projet.

SIG (Système d'Information géographique) : le cahier des charges pour la vectorisation du cadastre des communes est prêt ; le prochain conseil communautaire devrait décider d'organiser une consultation pour choix d'un prestataire.

4. Questions des conseillers et du public :

Pavés sous le porche : remis provisoirement en place, les pavés situés sous le portail de Monsieur se déchaussent régulièrement, ce qui peut parfois rendre délicate la circulation des piétons. Une réflexion est en cours avec l'Architecte des bâtiments de France pour solutionner le problème dans les meilleures conditions financières possibles.

5. Informations de la municipalité :

Centre George Sand : Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Administration générale, bâtiments présente le résultat de l'état des lieux des locaux établi avec la présidente de l'AGUMAA. Celui-ci a permis de faire la liste de petits travaux qui seront réalisés pour partie par les employés communaux ; les travaux de robinetterie et de plomberie seront confiés à l'entreprise Cortial pour un montant de 356,41€ TTC.

La Poste : chacun a pu constater que le bureau de Poste avait été fermé en matinée durant la 2^{ème} semaine de septembre ; de telles fermetures seront vraisemblablement appelées à se reproduire dans le futur, en raison d'effectifs calculés au plus juste. C'est pourquoi M. le Maire et Mme la Conseillère générale vont demander une audience auprès du Directeur de La Poste.

Le Conseil recommande aux usagers un petit geste simple qui peut conforter le bureau de Poste de la commune : déposer le courrier départ à l'intérieur du bureau de Poste, et non pas dans les boîtes extérieures, pour que les enveloppes portent le timbre d'Allègre, et non pas celui du lieu où est implanté le centre de distribution.

Bilan rentrée scolaire : l'Ecole laïque Jean Macé compte 101 élèves et 5 postes d'enseignants. Cette année, 2 heures hebdomadaires de soutien sont dispensées après la classe pour venir en aide aux élèves en difficulté. Dans le cadre du programme départemental « Explique-moi ton volcan en liberté », le projet d'école porte sur l'ouverture future de la maison du Mt-Bar, sous son aspect scientifique et littéraire.

Les effectifs du Collège sont en constante progression ; cette année l'établissement enregistre 225 élèves répartis en 10 classes. Une réflexion sur l'agrandissement du Collège est toujours à l'ordre du jour ; dans le courant de l'été 2009, un self devrait être aménagé.

SPANC : une réunion d'information sera programmée dans le courant de l'automne en présence des représentants du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay pour apporter des explications sur la mise en conformité des assainissements de type individuel.

Cabane pour les chasseurs : la municipalité va proposer une liste de terrains aux chasseurs, deux pour l'instant sont à l'étude.

Préparation activités automne-hiver 2008-2009 :

Le repas des aînés aura lieu le vendredi 7 novembre au restaurant Leydier.

La foire de la St Martin et la fête de la courge se dérouleront le samedi 8 novembre.

La commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 9 novembre selon le programme habituel.

La manifestation « Lire en fête » se tiendra à la Chaise Dieu du 10 au 19 octobre 2008, salle de l'écho.

Préparation de la campagne hivernale (déneigement, salage).

Micro-coupures d'électricité : ces derniers temps, de brèves interruptions de courant ont été constatées. ERDF a été saisie ; les causes ne sont pas encore identifiées, mais le schéma d'alimentation de la commune a été momentanément modifié. En tout état de cause, ERDF ne garantit pas l'absence de micro-coupures ; il appartient aux propriétaires d'installations hypersensibles de mettre en œuvre des dispositifs de protection adaptés.

Divers : M. le Maire participera aux congrès de l'Association nationale des Elus de montagne (ANEM), à St-Flour, les 23 et 24 octobre, et de l'Association des maires de France, à Paris, les 25, 26 et 27 novembre ; les conseillers qui souhaiteraient l'accompagner sont invités à se manifester.

La prochaine séance du conseil municipal aura le vendredi 7 novembre 2008.
Séance levée à 22h30.